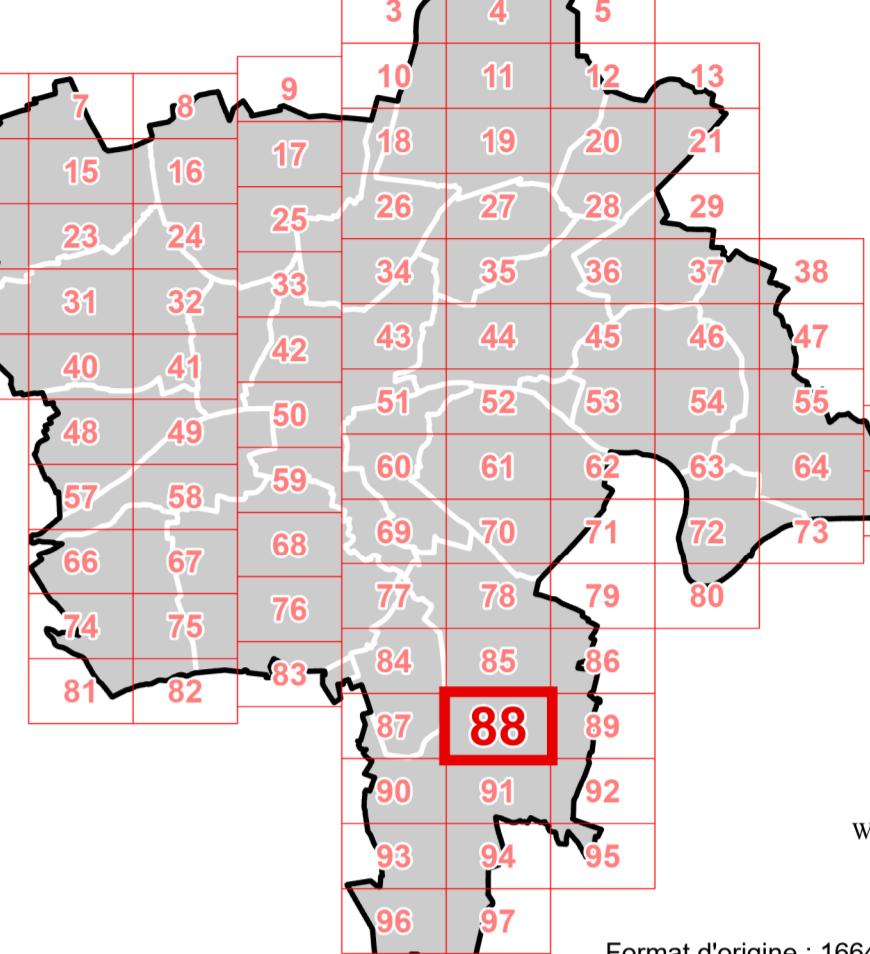




PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

ORLÉANS MÉTROPOLE

PLAN DE ZONAGE AU 2000e Planche n°88



ORLÉANS
PLU
MÉTROPOLITAIN

PLU prescrit par délibération du conseil métropolitain du 11 juillet 2017
PLU mis à jour par arrêté du conseil métropolitain du 22 juin 2022
PLU mis à jour par arrêté du 10 juillet 2022 et 19 janvier 2023
PLU modifié par délibération du conseil métropolitain du 22 juin 2023

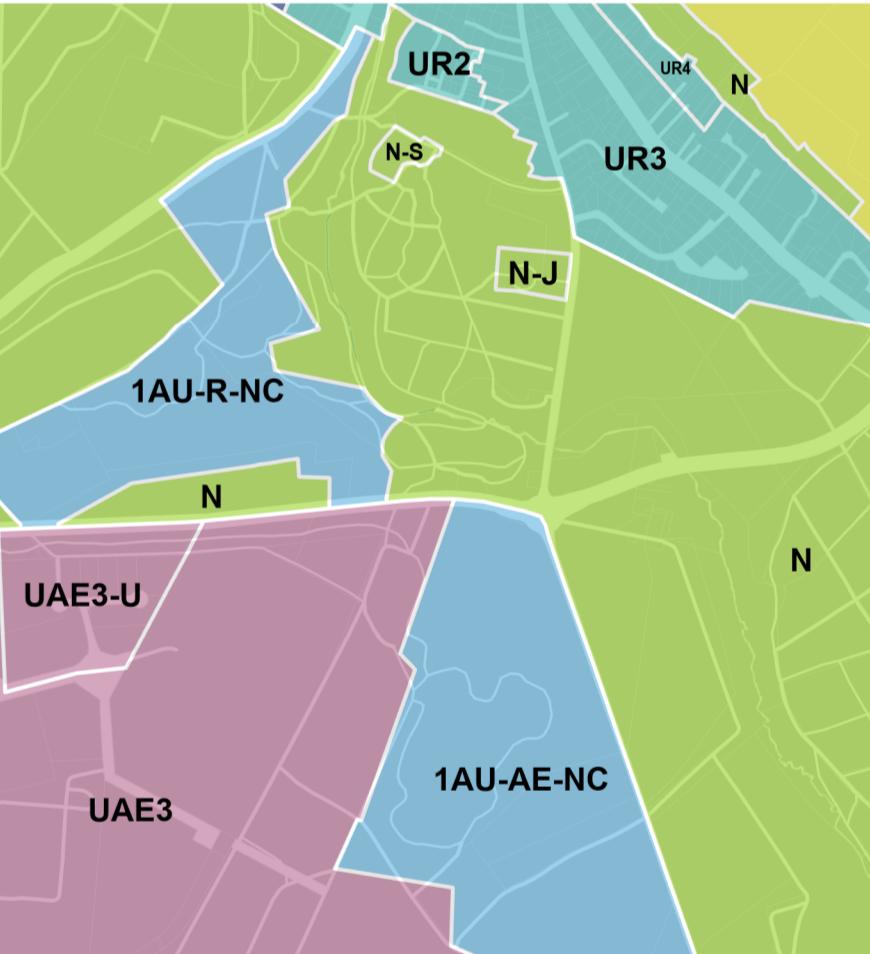
Projet par Orléans Métropole | Date de 2023/02/2023



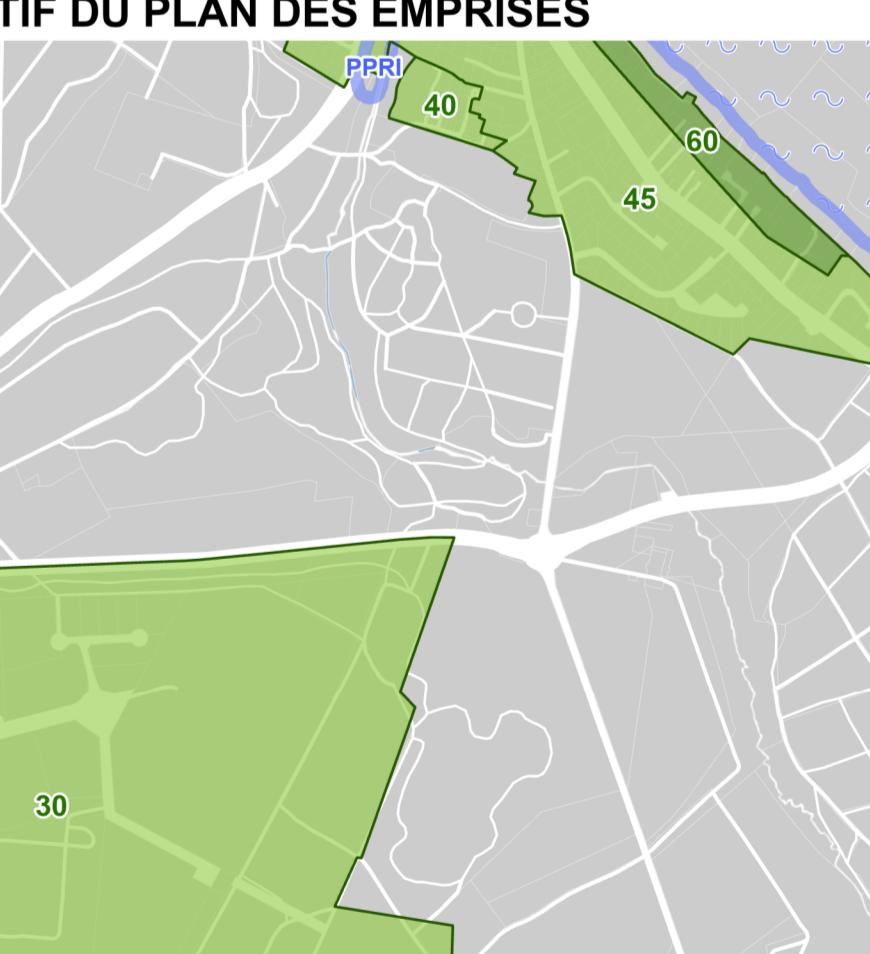
LÉGENDE DE LA PLANCHE

Zones d'urbanisme	Prescriptions d'urbanisme
Zone Urbaine	Côte d'eau et perspective majeure
UC - zone Urbaine en Centrale	Alignement d'arbres
UC2 - zone Urbaine périurbaine	Cœur d'îlot
UC3 - zone Urbaine en centre-bourg	Bosquet urbain et espace d'ombrage
UB - zone Urbaine de Boulevard	Espace boisé classé
UF - zone Urbaine de Faubourg	Frange forestière et parapluie
UP - zone Urbaine résidentielle	Zone humide et aménagement hydraulique
UR - zone Urbaine Récente	
UR2 - les secteurs d'habitat collectifs	
UR3 - les secteurs d'habitat individuels	
UR4 - les secteurs d'habitat individuels	
UA - zone d'activités industrielles	Bât susceptible de charge de destination
UAE1-P - les secteurs d'activités commerciales	Élement bâti remarquable
UAE2 - les secteurs d'activités commerciales	Ensemble patrimonial
UAE3 - les secteurs de services et d'activités médicales	Linéaire commercial protégé
UE - zone d'activités économiques	Secteur de constructibilité limité
UP - zone à urbaniser dans le temps	Secteur imposé un minimum (>) ou maximum (<)
ZA - secteur à urbaniser à court et moyen terme	Zone non admissible
ZU - secteur à urbaniser à moyen et long terme	Stationnement de plus de 3 mois
A - secteur à urbaniser	Secteur d'orientation d'aménagement et de programmation
N - secteur naturel et aménagé	Secteur de transports publics collectifs
TMIN - Indice de taille minimale de logements (DC-1.3.2)	

EXTRAIT INDICATIF DU ZONAGE D'URBANISME EN COULEUR



EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES EMPRISES



EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES HAUTEURS

